

## Chapitre 3 – ...Dynamiques démographiques, économiques, territoriales de plus en plus vulnérables par le réchauffement climatique

### Notions à retenir

#### Changement global

Le **changement global** est la traduction de l'anglais *global change* désignant le changement des conditions climatiques dans l'atmosphère terrestre liées aux activités humaines. Il est, à l'origine, une alternative à l'expression [réchauffement climatique](#) ou réchauffement global (*global warming*). L'expression « changement global » apparaît en même temps que celle de « limite de la croissance », dans la décennie 1970 (Buttel, Hawkins et Power, 1990). La revue anglophone intitulée *Global Environmental Change* a publié son premier numéro en 1990 avec des articles tels que « L'humanité dans la biosphère » ou « La [déforestation](#) tropicale » ([en anglais](#)).

**En français, l'expression a progressivement glissé vers un sens plus large** pour désigner tous les changements imprimés aux [écosystèmes](#) par l'anthropisation, dans le cadre plus général de l'avènement d'un [Anthropocène](#), une ère géologique dans laquelle les sociétés humaines transforment de manière irréversible leur [environnement](#). L'une des composantes fondamentales du changement global est **la rapidité avec laquelle se déroulent les processus**, ce que souligne l'idée d'une [grande accélération](#). L'usage du pluriel est de plus en plus fréquent : [changements globaux](#) permet d'insister sur l'aspect multiforme de ces changements et de ne pas les réduire au seul changement climatique, et d'inviter à une approche [systémique](#). Les premiers articles scientifiques de géographie francophone employant l'expression au pluriel dans leur titre datent de la décennie 2010.

Michel Lussault (2024, p. 13), définit le changement global, au singulier, comme « la relation [systémique](#) entre quatre phénomènes : le [réchauffement climatique](#) et ses multiples effets ; l'épuisement des [ressources](#) (...); la réduction rapide de la [biodiversité](#) ; la modification inédite des métabolismes de grands systèmes biotiques et abiotiques (sols, océans, eaux) en raison à la fois des trois premières évolutions et des impacts des activités humaines (...) ».

**Les changements globaux sont multiscalaires par essence.** Si les questions climatiques et environnementales sont *globales* et appellent à des réponses collectives à l'échelle de l'humanité, telles que les [conférences des parties](#) (COP), les *changements* dont il s'agit sont nécessairement différenciés selon les espaces et les sociétés qui les habitent, et se traduisent par des facultés de [résilience](#) et d'[adaptation](#) qui sont variables. L'étude des changements globaux se place dans le champ de la démarche [prospective](#) dans la mesure où elle s'appuie sur des diagnostics des territoires locaux d'une part et sur des scénarios prospectifs d'autre part.

**L'agriculture** est ainsi un puissant facteur de changements globaux, et certains auteurs suggèrent qu'avec l'« agriculturisation » (Arnaud de Sartre, 2016) du monde, elle est en elle-même un changement global (Dallier, 2022).

**La notion peut aussi être critiquée.** Sa vocation englobante tend à en réduire la portée en permettant d'y inclure toutes les thématiques environnementales à l'échelle mondiale, ce qui en ferait un concept fourre-tout. Cette dérive est accentuée par le fait que la notion, encore récente dans la recherche francophone, ne semble pas y être complètement stabilisée. Certains auteurs y voient aussi la manifestation d'un [catastrophisme médiatique](#) peu étayé, voire d'une vision eschatologique hostile au progrès. La notion a au moins le mérite de placer la géographie et ses

démarches, [systémiques](#) et [multiscalaires](#), au centre de l'étude des relations entre environnements et sociétés.

## Environnement

L'**environnement** traite de la combinaison des éléments naturels (le champ de forces physico-chimiques et biotiques) et socio-économiques qui constituent le cadre et les conditions de vie d'un individu, d'une population, d'une communauté à différentes échelles spatiales. Ce vieux mot français vient du verbe « environner », dans le sens d'« entourer », et évoque le contour, la totalité, les environs d'un lieu. Il a longtemps été employé en géographie comme synonyme de « [milieu géographique](#) », par exemple chez Élisée Reclus ou plus tard chez Albert Demangeon, alors même que les deux termes ont des sens diamétralement opposés sur le plan de la géométrie (le milieu est au centre, l'environnement est ce qui entoure).

C'est à partir des années 1970 que le terme « environnement » s'impose peu à peu au détriment de « milieu », à la fois chez les géographes et dans le langage courant : en France, le premier ministère de l'Environnement est créé en 1971 et la notion de [protection de l'environnement](#) émerge peu à peu à cette période.

L'une des définitions de l'**Union européenne** est : « l'ensemble des éléments qui dans la complexité de leurs relations constituent le cadre, le milieu et les conditions de vie pour l'homme ». En **droit français de l'environnement**, le terme a une dimension sociale : il recouvre la [nature](#), c'est-à-dire les espèces animales, végétales, les équilibres biologiques et les ressources naturelles (eau, air, sol, mines), mais aussi les sites et les [paysages](#) (loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ; loi du 19 juillet 1976 concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, première loi à utiliser le terme dans son titre, [loi paysage](#)). Cette approche incite à parler de « **géo-environnement** » qui met l'accent sur les lieux et les formes d'inscription des groupes humains : ils agissent sur l'environnement et leurs actions entraînent des effets de chaîne, des rétroactions positives ou négatives. Depuis 2005, une **Charte de l'environnement** est adossée à la Constitution française. Il existe dans le monde plus de 300 traités internationaux visant à protéger l'environnement.

Aujourd'hui, la **géographie** tend parfois à substituer au singulier le **pluriel « les environnements »** : c'est à la fois une manière d'insister sur leur diversité pour éviter d'essentialiser la nature, et un moyen de rappeler la nécessité d'une démarche multiscalaire : l'environnement de l'échelle locale n'est pas celui de l'échelle nationale et encore moins celui de l'échelle mondiale. La *Géographie de l'environnement* de Paul Arnould et Laurent Simon (dir., 2007) est ainsi devenue une décennie plus tard la *Géographie des environnements* (2018). Dans cette approche, les environnements et les [milieux](#) sont encore plus synonymes.

**D'autres disciplines** enseignées sont partie prenante dans l'approche environnementale : les sciences de la matière (physique, chimie), les sciences de la vie et de la Terre (biologie, géologie, géophysique, climatologie), les sciences humaines (anthropologie, sociologie), les sciences économiques et juridiques.

## Milieu

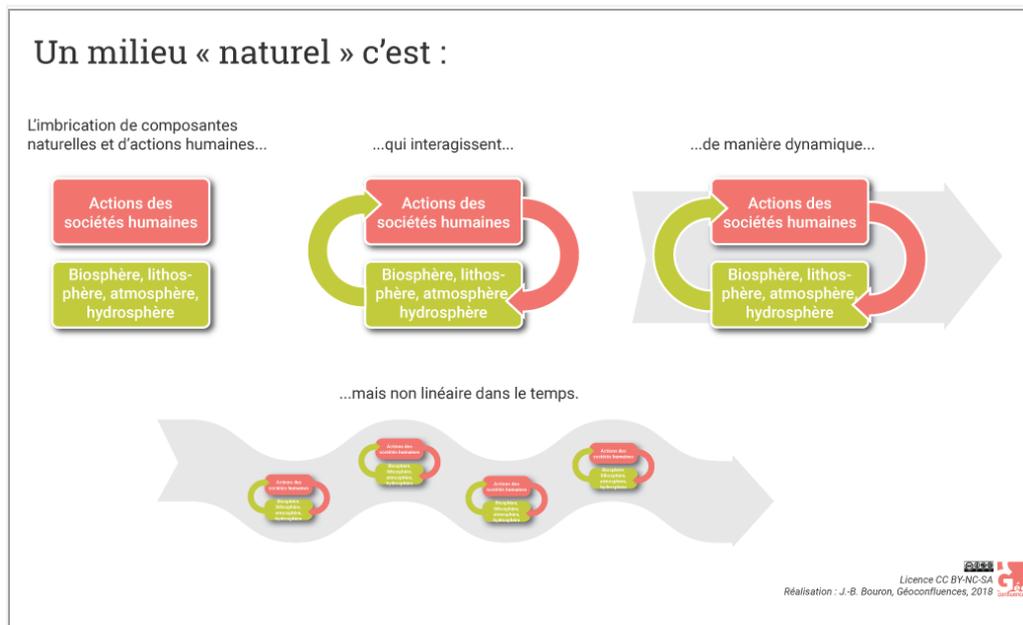
**Milieu** : Un **milieu** est un espace social observé dans sa dimension physique, tant biotique (le vivant) qu'abiotique (minéraux, eau, air), à l'échelle locale ou intermédiaire.

Utilisé au sens large, le **milieu** est l'ensemble cohérent des conditions naturelles ou sociales, visibles ou invisibles, qui régissent ou influencent la vie des individus et des communautés dans

un espace donné. Dans ce sens, toutefois, on lui préférera le terme d'[environnement](#). Pour Augustin Berque (2025, p. 25–26), l'environnement peut faire l'objet d'une étude scientifique à portée universelle ([l'écologie](#)), tandis que le milieu ne peut être compris que dans une relation singulière à un individu, la [médiance](#), étudiée par la [mésologie](#) (connaissance des milieux).

Dans une acception plus restrictive, un milieu renverra plutôt à un milieu « naturel » désignant l'ensemble des conditions naturelles dans un espace donné : milieu forestier, littoral, marin, etc. Le milieu s'observe donc à une échelle intermédiaire entre [l'écosystème](#) (à l'échelle micro) et le [biome](#) (à l'échelle continentale). Le terme « naturel » pouvant prêter à ambiguïté, l'expression de « **milieu physique** » est donc souvent privilégiée. Pour les géographes, le milieu n'existe pas en soi : il se définit par rapport à un lieu, une activité, un groupe, un individu. Les préoccupations relatives au milieu prennent alors en compte les relations qui s'établissent entre les données physiques d'un lieu et le groupe social qui y vit.

Le milieu, en effet, est un **construit** : il est le résultat des **interactions entre des composantes naturelles et les actions des sociétés**. En outre, ce résultat est [dynamique](#) : il évolue dans le temps. Il n'existe donc pas, dans un milieu, d'état de [référence](#) « avant » intervention humaine, ou de point de restauration qu'on pourrait retrouver. Sociétés humaines et milieux naturels se sont construits ensemble. Ils s'auto-organisent à travers des **boucles de rétroactions complexes** d'où émerge une **trajectoire évolutive** parfois difficile à anticiper. La forêt amazonienne est ainsi le résultat d'une occupation humaine ancienne, ayant conduit des travaux de terrassement, d'hydraulique, ou encore de sélection des espèces animales et végétales.



## Habitabilité

Le terme **habitabilité** est un néologisme qui qualifie l'ensemble des conditions de l'[habiter](#) d'un lieu ([accessibilité](#), convivialité, citoyenneté, [proxémies](#)) aussi bien matérielles qu'idéelles. Le terme renvoie à une idée de l'habiter plus large que le fait de résider. L'habitabilité d'un lieu est liée à l'existence de possibilités suffisantes de création et d'adaptation permettant aux individus de se l'approprier. Les approches par l'habitabilité étudient la façon dont le social se construit dans un [territoire](#) de vie.

L'habitabilité est une notion de géographie particulièrement [multiscale](#) : elle renvoie aussi bien à la fois la façon dont les êtres humains arrangent leur environnement proche pour le rendre habitable, qu'à celle dont l'humanité préserve — ou met en péril — l'habitabilité de la planète Terre. Parmi les espèces qui modifient l'environnement pour le rendre plus habitable, c'est-à-dire pour l'adapter à leurs besoins (fourmis, termites, castors, certains végétaux ou champignons...), l'espèce humaine est la seule qui l'a fait dans tous les type de milieux, et à l'échelle planétaire.

L'habitabilité est construite socialement et historiquement située (Barrioz et Laslaz, 2025) : les caractéristiques qui rendent un lieu habitable ou non dépendent de l'appréciation des individus et des normes fixées par les sociétés, ces normes étant évolutives.

Anne Barrioz et Lionel Laslaz, « [Habitabilité : tour d'horizon d'une notion et de ses limites](#) », *Géococonfluences*, janvier 2025.  
<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/epistemo/articles/habitabilite>

### **Justice envorinnementale**

La **justice environnementale** englobe le principe selon lequel toutes les personnes et les [communautés](#) ont droit à une protection égale et à une application égale des lois et des règlements en matière d'environnement (Paddeu, 2012 ; 2016). Cela consiste à revendiquer une réduction des [inégalités environnementales](#), perçues comme une injustice, et dont l'une des manifestations les plus tangible est le fait que le risque d'habiter à proximité des sources de [pollution](#) (de l'air, de l'eau et des sols) est inversement proportionnel au revenu des ménages (Boyer et Bobin, 2024). La notion est née dans les milieux militants pour les droits civiques aux États-Unis qui définissent notamment l'existence d'un racisme environnemental, en vertu duquel les populations [racisées](#) sont plus exposées que les autres à la pollution. L'un des exemples connus est le comté de Warren en Caroline du Nord, où le stockage de mort-terrains contaminés aux PCB est concentré dans une zone à forte majorité africaine-américaine défavorisée.

<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-environnementales-qu-est-ce-que-c-est>

### **Les inégalités environnementales, qu'est-ce que c'est ?**

Les inégalités environnementales, on en parle beaucoup, mais on en donne rarement la définition. Un essai d'éclaircissement, sur une notion qui peut prendre plusieurs formes.

L'expression « inégalité environnementale » peut se diviser en deux dimensions complémentaires. Une dimension territoriale : les inégalités environnementales, à un moment donné, en fonction du lieu où l'on se trouve. Une dimension temporelle : les inégalités environnementales dans le temps, entre générations. Essayons d'y voir plus clair.

L'environnement, au fond, qu'est-ce que c'est ? Le mot vient du latin *virare* (qui a aussi donné le mot « virage » par exemple). C'est ce qui est autour de nous : là où nous vivons, nous travaillons, etc. C'est de l'air, de l'eau, des sons, des paysages, etc. On peut y ajouter la notion de danger : être dans un lieu plus ou moins exposé à un risque naturel ou industriel (tempête, pollution, etc.). L'environnement comprend aussi l'ensemble des ressources naturelles, des sources d'énergie aux minerais en passant par les animaux et les végétaux.

Première dimension : une inégalité environnementale, c'est être situé, à un moment donné, dans des environnements de valeur inégale. Vivre au bord de la mer, à côté d'un incinérateur ou d'une centrale nucléaire, travailler dans un bureau ou dans une usine avec des produits chimiques, cela

n'a pas les mêmes conséquences sur la santé et le bien-être. [Pour que l'on puisse parler « d'inégalité », il faut pouvoir hiérarchiser](#) ces environnements. Ce qui est plus ou moins objectif. Par exemple, si le niveau de bruit est facilement mesurable, le seuil de la nuisance dépend aussi des personnes. Idem pour la température ambiante. Le degré de risque – par exemple vivre à quelques kilomètres d'une centrale nucléaire – est difficile à apprécier.

**Attention : il faut distinguer ce qui relève de l'inégalité d'exposition (à la pollution ou à un risque, par exemple) et l'inégalité face aux conséquences de cette exposition.** Habiter au bord d'une route mais avoir ou non un double ou triple vitrage, cela change beaucoup de choses. Les catégories les plus favorisées ont souvent les moyens de réduire les conséquences des inégalités environnementales. Une partie de ces dernières sont en fait des inégalités sociales, qui font qu'on subit plus ou moins les conséquences des problèmes environnementaux.

La deuxième dimension des inégalités environnementales, c'est l'évolution de l'environnement dans le temps. Il s'agit d'inégalités entre générations. On en parle souvent pour alerter de l'impact de nos modes de vie actuels sur l'environnement de demain. Par exemple, pour signaler que les rejets dans l'atmosphère de gaz à effets de serre vont élever le niveau des températures, ce qui rendra invivables certains territoires et en inondera d'autres. Ou que si l'on consomme toutes les énergies dites « fossiles » (celles qui ne se renouvellent pas), il n'en restera rien pour les générations suivantes.

Quand on parle d'inégalités environnementales, il faut donc préciser de quelle dimension on parle, dans l'espace ou le temps. Remarquons que ces deux dimensions se complètent et ne s'opposent pas. Demain – donc, notre seconde dimension –, il est possible que l'environnement des territoires qui sont déjà les plus dégradés aujourd'hui – première dimension – se dégrade encore plus. Enfin, il est très difficile de séparer inégalités environnementales et inégalités sociales, tant elles sont imbriquées : revenus et diplômes protègent beaucoup des nuisances. Avec une certaine limite : si nous consommons un jour toutes les ressources de la planète, sauf à migrer sur une autre, même les plus favorisés seront concernés.

À côté des inégalités environnementales, il existe des inégalités dans la responsabilité de la dégradation de l'environnement. Par exemple, la puissance des véhicules, donc l'ampleur des rejets nocifs dans l'atmosphère, est liée aux revenus. Les plus riches portent une responsabilité plus grande dans certaines pollutions. D'une manière globale, les habitants des pays riches, par leur mode de vie, consomment plus de ressources naturelles et émettent plus de gaz à effet de serre que les habitants des pays pauvres. Parfois même, les premiers exportent leur pollution chez les seconds. Pensons par exemple aux vêtements ou aux composants électroniques de nombreux objets achetés par les habitants des pays riches : en sous-traitant la production de ces objets et le stockage des déchets à des pays aux normes sociales et environnementales moins strictes, nous nous exonérons de leurs nuisances, que nous transférons aux travailleurs et aux habitants voisins de ces industries. Au fond, il s'agit ici de désigner les responsables des inégalités environnementales, et non plus d'en exposer les conséquences.

## La résilience

La **résilience** est la capacité d'un système à revenir à son état initial après avoir été perturbé. De façon plus précise, l'UNISDR (*United Nations International Strategy for Disaster Reduction*) définit

la résilience comme « la capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques, de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger (...), notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base ». Dans cette définition, la résilience reconnaît les limites de la **résistance**, et essaie de les dépasser. La résistance cherche, par des travaux de correction, comme un paravalanche ou une digue, à s'opposer à l'**aléa**, tandis que la résilience vise à en réduire au maximum les effets. La résistance prétend éliminer les **risques** en éliminant les **aléas**, la résilience admet que ce n'est pas possible. On doit vivre avec l'impossibilité d'éliminer les dommages, tout en essayant de les limiter. De ce fait, la résilience reconnaît que le dommage n'est plus lié à une relation entre deux facteurs, comme entre aléa et vulnérabilité, mais à un ensemble de facteurs en interaction, à un **système**.

Les chercheurs de *Resilience Alliance*, quant à eux, définissent la résilience comme la capacité des systèmes à conserver leurs structures fondamentales en cas de perturbation.

Les origines de la notion sont principalement liées à la physique, à la psychologie et à l'écologie. Quel que soit son champ d'application, la notion est née de l'analyse  **systémique**. Pour les écologues, la résilience exprime, d'une part, la capacité de récupération ou de régénération d'un organisme ou d'une population, et, d'autre part, l'aptitude d'un **écosystème** à se reconstituer à la suite d'une perturbation (la reconstitution d'une forêt après un incendie, par exemple).

Dans le cadre de l'analyse sociospatiale, la résilience désigne la capacité d'un système à assimiler, voire à tirer profit, d'une perturbation extérieure. Dans ce cas, il s'agit de capacités d'adaptation, plus que de retour à un état initial, telles qu'elles permettront au système sociospatial de fonctionner après un **désastre**, en présence d'un stress continu ou plus couramment d'une bifurcation géopolitique, économique, environnementale.

La notion de résilience ne fait toutefois pas consensus. Promue depuis le début de ce siècle par les institutions internationales, comme l'UNISDR (*United Nations International Strategy for Disaster Reduction*) ou la Banque mondiale. La notion est contestée par nombre de chercheurs, qui peuvent y voir des tentatives de manipulation idéologique d'inspiration néolibérale.

## La vulnérabilité

La **vulnérabilité** exprime le niveau d'effet prévisible d'un phénomène naturel (un **aléa**) sur des **enjeux** (les sociétés humaines et leurs activités). Elle est traduite en anglais par les termes *vulnerability* ou *sensitivity*. La notion de vulnérabilité évalue dans quelle mesure un système socio-spatial risque d'être affecté par les effets d'un aléa et cherche à quantifier ce qui est perdu.

Les approches en termes de vulnérabilité sont assez récentes, elles datent des années 1960 - 1970 dans le monde anglophone et des années 1980 en France. La vulnérabilité, en englobant les **enjeux**, exprime un degré d'exposition à l'**aléa** qui peut être évalué par le niveau d'**endommagement** constaté ou prévu.

La vulnérabilité humaine évalue d'abord les préjudices potentiels aux personnes dans leur intégrité physique (décès, blessés, etc.). La vulnérabilité économique traduit généralement le degré de perte ou d'endommagement des biens et des activités exposés au phénomène. L'analyse de la vulnérabilité s'appuie sur une description de l'impact du dommage selon différents critères : sensibilité au dommage, degré de dépendance, la transférabilité, qui mesure la capacité d'adaptation et la **résilience**, qui mesure la capacité de cicatrisation après l'événement.

Les principaux facteurs socio-spatiaux de la vulnérabilité sont, pour la plupart, liés à la [pauvreté](#). C'est en effet elle qui pousse les populations démunies des grandes villes des pays du « Sud » à s'installer sur des zones à [risques](#) d'éboulement et d'inondation (Mexico, Quito, Guatemala City, etc.) et c'est elle qui, en intensifiant la dégradation écologique de l'environnement (par la déforestation pour la mise en culture de nouvelles terres notamment), aggrave les conséquences de l'aléa naturel. Ainsi, rapportés à la population, les chiffres sont éloquentes : sur 1 million d'habitants, le risque annuel de mort par séisme est de 92 en Arménie, 41 au Turkménistan, 29 en Iran et 25 au Pérou, alors qu'il n'est que de 0,6 en Californie, pour prendre des localisations à forte sismicité. Néanmoins, les populations de pays dits développés ne sont pas pour autant exemptes de toute vulnérabilité et s'installent parfois dans des zones à risque faute d'information nécessaire, ce qui est à l'origine de catastrophes majeures (cas de l'ouragan Katrina à la Nouvelle-Orléans en 2005).

Les défauts de **perception** de la vulnérabilité s'expliquent en partie par les défauts de perception de la part de [responsabilité](#) des individus et des sociétés dans la [catastrophe](#), parce qu'il est relativement difficile d'accepter ses propres fragilités. Percevoir la vulnérabilité implique d'accepter le fait que les risques sont aussi le résultat de facteurs internes aux sociétés, et pas seulement le fruit du hasard (aléa). Cette faible perception génère (autant que l'absence de perception d'un aléa) une sous-estimation du [risque](#).

Certains auteurs insistent sur la vulnérabilité intrinsèque à la condition humaine :

« Mais en vérité, tous les domaines d'activités humaines et urbaines peuvent être observés sous l'angle de leur vulnérabilité intrinsèque : non pas une variable résiduelle qu'on pourrait marginaliser jusqu'à la faire disparaître par l'administration permanente de l'urgence, mais une condition fondamentale et irréfragable de tout [habitat](#), à quelque échelle qu'il soit, et de toute habitation. On ne peut pas se soustraire à la vulnérabilité, elle fut, est et sera là, au centre même de toute [organisation spatiale](#), comme une des conditions premières d'existence. Toutefois, la manière dont se développent et fonctionnent les espaces contemporains mondialisés amplifie structurellement leur fragilité [systémique](#), et crée, à mesure même qu'ils évoluent, les conditions de leur ébranlement et même de leur altération sévère par la [catastrophe](#). »

Michel Lussault (2024), *Cohabitions ! Pour une nouvelle urbanité terrestre*, Seuil, coll. « La couleur des idées », octobre 2024, pages 108–109.

## **Migration climatique**

La migration climatique se traduit par le **déplacement temporaire ou définitif de personnes dont la vie est en danger à la suite des conséquences du changement climatique ou de catastrophes naturelles**, que ce soit un ouragan, un séisme, une tempête, des inondations ou un incendie, etc.

Les **migrants environnementaux** sont, selon l'Organisation internationale des migrations (OIM) « les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un **changement environnemental soudain ou progressif** (montée ou salinisation des eaux, sécheresses à répétition, dégradation des sols...) influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent. ». Le terme de « **déplacé climatique** » est parfois employé, sans être synonyme puisque toute catastrophe environnementale n'est pas forcément climatique.

**La migration environnementale peut prendre de nombreuses formes complexes : forcée et volontaire, temporaire et permanente, interne et internationale.** Les déplacements des victimes de [catastrophes](#) environnementales se font la plupart du temps soit sur de très courtes distances (par exemple, un villageois chassé par une crue d'une rivière choisira de s'installer à proximité de son ancien logement). soit vers les villes dans le cadre d'un [exode rural](#). Des migrations de retour peuvent se produire après la catastrophe, par exemple après les éruptions [volcaniques](#) et les [lahars](#) associés, pour profiter à nouveau des pentes fertiles (de Bélizal, 2019).

Les personnes qui migrent pour des raisons environnementales ne tombent pas, de façon claire, dans une catégorie particulière prévue par le cadre juridique international existant. Les termes tels que « **réfugié environnemental** » ou « **réfugié climatique** » n'ont pas de fondement juridique en droit international des réfugiés. Il y a un consensus croissant parmi les organismes concernés, y compris le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR), pour **éviter leur utilisation**.

Les changements environnementaux et les catastrophes naturelles ont toujours été des principaux facteurs de migration. Cependant les [changements globaux](#) laissent envisager un plus grand nombre de déplacements : les catastrophes dues aux conditions météorologiques telles que les précipitations et températures extrêmes deviennent plus fréquentes et plus intenses, et les [changements climatiques](#) influent sur les moyens de subsistance.

Les termes de migrants environnementaux ou migrants climatiques sont récusés par une partie des spécialistes en ce qu'ils peuvent donner l'impression de phénomènes mécaniques, **masquant l'aspect fondamentalement politique du fait migratoire**.

La migration environnementale ne doit pas être comprise comme étant un résultat entièrement positif ou négatif : la migration peut amplifier les vulnérabilités existantes, mais peut aussi permettre aux gens de renforcer leur [résilience](#). Il ne faut pas oublier que les populations les plus vulnérables peuvent être ceux qui sont incapables de se déplacer ou ceux qui ne se déplacent pas.